Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

14

Loi fédérale

Projet

portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications

(LPPS)

Modification du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 26 février 2020[1],

arrête:

I

La loi fédérale du 14 décembre 2012 portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications[2] est modifiée comme suit :

Art. 1, al. 3

Abrogé

II

[1] La présente loi est sujette au référendum.

[2] Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

1 FF **2020** 3577
2 RS **935.01**